

**REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUE
SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2005**

Présents :

Madame Catherine BLAISE, Vice-présidente de la ligue de Champagne-Ardenne
Mademoiselle Nathalie VALLOGNES, Présidente de la ligue de Basse-Normandie
Messieurs Georges MEYER, Président de la ligue d'Alsace et Mr Patrick KURTZ, Trésorier Général ; Yves LABROUSSE, Président de la ligue d'Aquitaine ; Guillaume BAROIN, Président de la ligue de Bourgogne ; Daniel KARBOVIAC, Président de la ligue de Bretagne ; Pierre JEANROT, Président de la ligue du Centre ; Marc BAYARD, Président de la ligue de Corse ; Alain MORILLO, Président de la ligue de Côté d'Azur et Serge HAMICHE, Secrétaire Général Adjoint ; Didier DECONNINCK, Président de la ligue des Flandres ; Jean-Louis LARZUL, Président de la ligue d'Ile de France ; Daniel MINNE, Président de la ligue du Languedoc ; Bernard OLIVIER, Président de la ligue du Limousin ; Jean-Claude BOUR, Président de la ligue de Lorraine ; Jackie BOSCA, Président de la ligue Midi-Pyrénées ; Claude GANGLOFF, Président de la ligue des Pays de la Loire ; Frédéric DUBOIS, Président de la ligue de Picardie ; Didier SAPIN-GUILBARD, Président de la ligue du Poitou-Charentes ; Robert FLANDIN, Président de la ligue de Provence ; Hervé GOLFETTO, Président de la ligue Rhône-Alpes

Bureau Exécutif

Gil PELLAN, Président de la F.F.V.B.
Philippe BEUCHET, Vice-président de la F.F.V.B. chargé des organisations et des relations internationales ; Thibaud SARRAZIN, Vice-président de la F.F.V.B. chargé du marketing ; Daniel MURAIL, Secrétaire Général de la F.F.V.B. ; Christian ALBE, Trésorier Général de la F.F.V.B. ; Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint de la F.F.V.B.

Assistent :

Messieurs Michel COGNE, Directeur Technique National ; Jean-Marie SCHMITT, Directeur Technique National Adjoint ; Pierre LABORIE, Directeur des formations

Excusés :

Madame Hélène GROG, Vice-présidente de la F.F.V.B. chargée de la communication
Messieurs Jean-Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint de la F.F.V.B. ; Pierre COQUAND, Président de la L.N.V. ; Jean-Paul ALORO, Représentant de la L.N.V. ; Pascal CAUMEL, Président de la ligue d'Auvergne ; Jean-Jacques GAUTHIER, Président de la ligue de Franche-Comté ; Christophe CHARTREUX, Président de la ligue de Haute-Normandie



1. INFORMATIONS GENERALES

Le Président Gil Pellan accueille les Présidents de ligue et rappelle l'intérêt de cette réunion pour faire le point avec eux.

La présentation des différentes options proposées par le Bureau Exécutif permet de recueillir leurs avis, le Comité Directeur pourra ensuite prendre les décisions en toute connaissance de cause.

Le Président Gil Pellan se félicite de la saison internationale bien que les résultats n'aient pas toujours été à la hauteur de nos espérances.

Equipes féminines : Premiers résultats qui confortent les orientations d'une construction fondée.

Equipes masculines : La qualification au T.Q.C.M. 2006 après le tournoi du Canet et la qualification pour les championnats d'Europe 2007 ont été obtenus avec le remplacement de quelques joueurs-clé, ce qui est rassurant sur le potentiel des équipes de France.

Le Président Gil Pellan adresse les félicitations de la F.F.V.B. aux organisateurs des différentes manifestations : T.Q.C.M. – T.Q.C.E. – Ligue Mondiale – World serie et en particulier à Robert Flandin et Jean-Louis Larzul.

Le Président Gil Pellan rappelle que les nombreux chantiers sont ouverts pour assurer le renouveau du Volley-ball français et apporter un nouvel élan à notre discipline.

1.1 Haut Niveau : Le travail effectué dans les centres de formation est bénéficiaire aux clubs professionnels.

1.2 Secteur féminin : Améliorer la place du secteur féminin (avec la L.N.V. et les clubs N1 et N2).

1.3 Beach-volley : Présentation du projet fédéral pour faire du Beach une véritable discipline.

1.3.1 Politique de développement sur les deux axes :

Les nouveaux pratiquants et les 6/10 ans avec que la mise en place d'une politique de l'emploi.

Le Président Gil Pellan rappelle à ce sujet que l'Etat met à disposition de la Fédération 43 postes, et qu'il nous est nécessaire de leur donner une orientation à rapprocher au Haut Niveau et à la formation.

Lors du traitement de la convention d'objectif le Ministre a clairement exprimé sa volonté d'aide vers le Haut Niveau, l'aide au développement, voyant les sommes en diminution depuis plusieurs années.

La politique volontariste de la F.F.V.B. est d'ajouter 100 000 euros (budget 2006) supplémentaires aux 130 000 (budget 2005) consacrés à l'aide aux financements des postes A.T.D. et A.T.R.

.../...

Date de rédaction : 26/09/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 08/11/2005
 Date d'Adoption : En attente
 Auteur : Daniel MURAIL

1.4 Adopter l'outil fédéral par une réorganisation fonctionnelle :

La D.T.N. a été réorganisée et est opérationnelle en 5 secteurs : Développement, formation, Haut Niveau masculin, Haut Niveau féminin, Haut Niveau beach-volley. La mise en place d'une étude de proposition pour l'organisation fédérale sera conduite par un cabinet extérieur. L'intervenant est François Fleutiaux et a été présenté au personnel hier.

Le Président Gil Pellan informe les Présidents de ligue que le Directeur Administratif et Comptable a été licencié pour faute lourde suite aux disparitions d'éléments techniques de dossiers et d'éléments de courrier. Le constat de ces fautes a été observé dans les locaux à des heures hors ouvertures de la Fédération.

1.5 Organisation à venir :

- Ligue mondiale 2006 : Poule de Haut Niveau qui permettra une promotion du Volley-ball français (Chine, Russie, Italie, France)
- Championnat d'Europe junior féminin 2006 à Saint-Dié
- Championnat d'Europe 2009 masculin et projet d'organisation
- Championnat du monde 2009 féminin (Tournoi de qualification)
- Etude de l'organisation d'un championnat jeune (Europe ou Mondial) sur la période 2007-2010

→ Interventions des participants

Jean-Louis Larzul note l'intérêt des centres de formation comme axes de qualité du développement du Volley-ball, mais il y a aussi le coût qui fait l'objet d'une opposition avec les clubs professionnels.

Il demande également un traitement humain du problème posé par le licenciement de Thierry Messina en contrepartie des services rendus.

Pierre Jeanrot appui cette dernière remarque concernant Thierry Messina.

Didier Sapin-Guilbard rappelle l'intérêt de la base de la pyramide du Volley-ball et demande une « protection » des C.T.S..

Il demande également de prendre en compte l'ancienneté de Thierry Messina.

Georges Meyer s'interroge sur l'articulation entre les centres de formation des clubs pro et la formation fédérale générale des joueurs.

→ *Le Président Gil Pellan rappelle que la Fédération Française de Volley-ball a demandé à la Ligue Nationale de Volley-ball de mettre en place des centres de formation dans les clubs professionnels, pour présenter la meilleure garantie pour des clubs professionnels. Le coût pour les clubs professionnels est largement subventionné par les collectivités locales et territoriales.*

.../...

Date de rédaction : 26/09/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 08/11/2005
 Date d'Adoption : En attente
 Auteur : Daniel MURAIL

→ *Le dossier du Directeur exécutif et comptable est actuellement en cours avec les avocats des deux parties et ne peut faire l'objet de communication public.*

→ *Les autres questions se feront dans la présentation des points de l'ordre du jour.*

2. PROJET DE DEVELOPPEMENT : STRATEGIE – POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le Président Gil Pellan rappelle les missions des cadres de l'Etat et les relations fonctionnelles :

- Le Directeur Régional (JSVA) a en charge la relation administrative des Conseillers Techniques Sportifs
- Le Directeur Technique National a en charge les relations fonctionnelles et les missions techniques des C. T. S. auprès des Directions Régionales

La mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (L.O.L.F. – 1 Août 2001) va faire évoluer ces relations.

Le projet politique fédéral, correspond à la mise en fonction de deux types de cadres (objectif 1^{er} juillet 2006) :

- Ceux affectés à la filière Haut Niveau (pôles France, pôles Espoirs, Equipes de France)
- Ceux affectés à la filière formation, Formation Animation Région (F.A.R.), 6 véritables « chefs pilote » dans les régions de métropoles, 3 dans les DOM-TOM

→ Interventions des participants

Le Président Jackie BOSCA de la ligue Midi-Pyrénées rappelle que le Comité Directeur de la ligue se réunissait en novembre avec pour seul ordre du jour « sa démission collective » si son C.T.S. n'était pas remplacé.

En effet, avec les délégués de sa ligue à l'Assemblée Générale du Lavandou, ils estiment que les propos du D.T.N. lors de diverses réunions ne sont pas conformes à ceux tenus à l'Assemblée Générale et demande au Président une clarification des engagements de la F.F.V.B..

Suite à cette remarque, mais aussi à toutes celles exprimées ici aujourd'hui ou à d'autres occasions rencontrées, le Président Gil Pellan, se fait alors le porte-parole du Bureau Exécutif pour exprimer son mécontentement devant l'attitude de refus systématique de toute évolution de certains présidents de ligue alors qu'un projet politique a été voté, répondant à une demande et il attend de tous d'avantage de propositions constructives pour faire évoluer le Volley-ball français.

→ *Michel Cogne rappelle que le projet exposé permet aussi de pleinement justifier auprès du ministre les 43 postes d'Etat (100 000 licenciés) du volley-ball français (Soit 1/2364 licenciés ; Basket-ball 1/5781 licenciés ; Hand-ball 1/5316 licenciés).*

.../...

Date de rédaction : 26/09/2005
Date de mise en instance d'approbation : 08/11/2005
Date d'Adoption : En attente
Auteur : Daniel MURAIL

Ensuite Jean-Marie Schmitt et Pierre Laborie présentent les diaporamas (voir annexe – site fédéral) qui sont la synthèse des travaux et réunion avec Daniel Murail, Francis Druenne et Jean-Charles Badin :

- Diaporama 1 « Stratégie de développement ».
- Diaporama 2 « La formation fédérale ».

Des précisions sont apportées sur la procédure des conventions d'objectif F.F.V.B. - Ligues et évaluation d'étape des réalisations des A.T.D./A.T.R..

→ **Interventions des participants**

Jean-Louis Larzul sur les sujets suivants :

- *Brevet professionnel du sport : la préparation et leur mise en place dans les créations de poste*
- *Stages des formateurs : s'adapter au milieu amateur (calendrier, rôle dans A.T.R./A.T.D.)*
- *Comité Directeur et formation de dirigeant.*

3. PROJET DE BEACH-VOLLEY : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT – GESTION DES TOURNOIS – EVENEMENTS – LIEUX DE PRATIQUES

Le président Gil Pellan expose le projet Beach-volley proposé suite aux travaux du chargé de mission Beach et de sa commission et aux réflexions du Bureau Exécutif (*voir annexe – site fédéral : diaporama « Stratégie Beach-Volley »*)

4 axes sont présentés sur ce projet fédéral à compter du 1^{er} janvier 2006 :

3.1 Structuration institutionnelle

- Création de la licence Beach
- Création de clubs de Beach

3.2 Développement de lieux de pratiques

- Equipements
- Référent fédéral

.../...

Date de rédaction : 26/09/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 08/11/2005
 Date d'Adoption : En attente
 Auteur : Daniel MURAIL

3.3 Structuration des compétitions et des organisations

- Créations de compétitions de clubs
- Mise en place d'un logiciel fédérateur de gestion de compétitions
- Classement national individuel
- Finales nationales

3.4 Politique nouvelle des équipes de France

- Pôle France, pôle Espoir
- Centre d'entraînement hivernal

Puis le Secrétaire Général Daniel Murail présente le logiciel Beach (*voir annexe – site fédéral : «My Beach-volley logiciel »*).

→ Interventions

Guillaume Baroin, Président de la ligue de Bourgogne, soutiendra ce projet.

Claude Gangloff, Président de la ligue des Pays de la Loire, félicite de la mise en place du logiciel Beach-volley et souhaite les compétitions nationales ou internationales sur la façade Atlantique des Pays de la Loire.

Daniel Minne, Président de la ligue du Languedoc, souhaite également des compétitions de niveau supérieur dans la ligue et celles du littoral en général.

Bernard Olivier, Président de la ligue du Limousin, souhaite également à travers des championnats régionaux, la valorisation du travail de prospection des ligues.

4. PROJET DE LICENCE ET D'ADHESION DES CLUBS

(Voir annexe diaporama – site fédéral : « Adhésions - licences »)

Daniel Murail présente les points qui ont permis de définir le projet d'adhésion des clubs et de la nouvelle licence suite :

- Au premier vote de l'A.G. du Lavandou qui en a fixé le cadre
- Aux travaux de la commission mise en place

Ce compte-rendu qui suit reprend les éléments qui présentent pour le groupe de travail des points positifs pour l'avancement du projet (plutôt des affirmations) ou des questions à résoudre (plutôt des questions).

.../...

Date de rédaction : 26/09/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 08/11/2005
 Date d'Adoption : En attente
 Auteur : Daniel MURAIL

4.1 L'adhésion des clubs

C'est un élément important pour le développement du volley-ball.

Le coût actuel est élevé pour inciter la création des petites structures.

La notion de niveau de pratique du club étant prise en compte au moment de l'inscription dans un championnat par l'équipe participante.

Le nombre de pratiquants du club est pris en compte au moment de l'adhésion du club :

- Une part d'adhésion commune à tous les clubs (tronc commun : présentation de l'A.G.) c'est-à-dire les frais d'adhésion, l'assurance, les éditions de revue
- Une part mobile fonction du nombre de licenciés

Le club départemental est le club d'accueil des licenciés occasionnels et des petits groupes participants à l'animation départementale.

4.2 La nouvelle licence

❖ Structure de la licence – Droits

Un droit de vote par individu est bien présent dans le principe du « tronc commun » (vote en A.G.) et il représente le pouvoir de vote à la fédération du club.

Il faut différencier ce pouvoir de vote fédéral comptabilisé dans un club de celui du vote de l'adhérent dans ce club.

Un joueur possédant une licence avec option 6 X 6 et/ou Beach ne prend pas une deuxième licence pour l'animation départementale « licence départementale ».

Pour appartenir à une équipe de volley 6 X 6 il faut être membre du club : Sports d'équipe – appartenance à l'équipe : pas de « mercenaire individuel » du club de Beach dans une équipe 6 X 6.

Le Beach-volley est un sport individuel. Il peut y avoir des paires formées par des joueurs qui appartiennent à un même club mais ce n'est pas une obligation de pratique générale.

Un classement des joueurs doit accompagner le Beach-volley : nécessité d'une inscription préalable au tournoi et d'être en possession d'une licence.

Les questions qui peuvent se poser :

Le coût : Ne pas profiter du changement de licence pour provoquer une augmentation des licences existantes actuellement.

.../...

Date de rédaction : 26/09/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 08/11/2005
 Date d'Adoption : En attente
 Auteur : Daniel MURAIL

Suggestions :

- Tronc commun : Coût actuel de la licence loisir
 - Coût de l'option 6 X 6 : Complément identique à l'actuel
 - Coût de l'option de Beach-volley : Identique au 6 X 6
 - Cas de l'option Beach-volley dans un club où il y a l'option 6 X 6 : Pas de supplément (stratégie politique ou peut-être coût de 1 euro (frais de gestion supplémentaires))
 - Cas de deux options dans deux clubs différents : une seule fois le tronc commun – paiement des deux options
- ❖ Les types de signataire d'une licence qui peuvent se présenter dans un club sont les suivants :
- ① L'adhérent du club désirant participer à la vie sportive du club et à l'animation départementale : *tronc commun « club A »*
 - ② L'adhérent du club membre d'une équipe 6 X 6 et en compétition du championnat de France : *tronc commun « club A » + option 6X6 « club A »*
 - ③ L'adhérent pratiquant le Beach-volley de compétition : *tronc commun « club B » + option beach-volley « club B »*
 - ④ L'adhérent du club membre d'une équipe 6 X 6 et désirant pratiquer le Beach-volley de compétition : *tronc commun « club A » + option 6X6 « club A » + option beach-volley « club A »*
 - ⑤ L'adhérent du club membre d'une équipe 6 X 6 et adhérent d'un autre club pour pratiquer le Beach-volley de compétition : *tronc commun « club A » + option 6X6 « club A » + option beach-volley « club B »*
 - ⑥ L'adhérent d'un club (y compris d'un club départemental) désirant arbitrer les compétitions de Volley-ball :
Arbitre : Il est titulaire du tronc commun et de l'option de licence correspondant au niveau d'arbitrage.
 - ⑦ L'adhérent d'un club exerçant un mandat d'administrateur ou de dirigeant :
Dirigeant : Président, Trésorier, Secrétaire.
 - ⑧ L'adhérent d'un club exerçant la fonction d'entraîneur :
Entraîneur : Il est titulaire du tronc commun et d'au moins une option de licence correspondant au type de pratique.

.../...

Date de rédaction : 26/09/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 08/11/2005
 Date d'Adoption : En attente
 Auteur : Daniel MURAIL

- ⑨ Le joueur professionnel d'un club de Volley-ball professionnel :
Joueur pro : Doit-on créer une option « joueur professionnel » ? En terme de gestion n'y a-t-il pas un surcoût de la F.F.V.B. pour les licences L.N.V. ?

Autre cas, le cas ⑩ (n'en faisons pas un sommet insurmontable c'est la demande actuelle). Le joueur de Beach-volley :

Jeune, fun, internaute, etc... Une nouvelle culture, demande et attente :

Il s'inscrit sur Internet, paie directement sa licence (*tronc commun « club B » + option beach-volley « club B »*) et peut s'inscrire dans le club de son choix ou par défaut dans le club départemental de sa ville d'habitation s'il n'a pas d'appartenance exprimée à un club.

Au club départemental de permettre aux dirigeants des clubs de son département d'être captifs et de faire des propositions à ce nouveau licencié pour l'année suivante.

4.3 Renseignements complémentaires

❖ Matériel et informatique

Il n'y a aucun problème informatique pour éditer par club :

- La liste des joueurs uniquement loisirs, uniquement 6 X 6 ou uniquement Beach-volley
- La liste des joueurs ayant les deux options dans un club
- La liste des joueurs dans deux clubs ne pose aucune difficulté, chaque club pourra se prévaloir d'un licencié, même avec simplement l'option (cas ⑤)
- Le club reçoit une liste du nombre de « votants fédéraux »

Il est techniquement plus facile d'éditer :

- Une licence de Volley-ball F.F.V.B. avec une option 6 X 6
- Une licence de Volley-ball avec une option Beach-volley :

Le tronc commun permet la pratique du Volley-ball dans le cadre d'animation départementale.

L'option 6 X 6 est obligatoire pour le championnat de France (de la poule départementale avec ascension vers la N1).

L'option Beach-volley est nécessaire pour les tournois de Beach-volley organisés dans le cadre régional, fédéral ou open : Points de classement des joueurs – sélection olympique.

DESTINATAIRES

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
 Comités Départementaux
 Membres du Comité Directeur Fédéral
 Membres des Commissions Centrales
 Direction Technique Nationale
 Diffusion Interne

Date de rédaction : 26/09/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 08/11/2005
 Date d'Adoption : En attente
 Auteur : Daniel MURAIL